

Approche transactionnelle du processus de valuation environnementale de la méthanisation agricole

Transactional approach to the environmental valuation process for biogas production from
agricultural waste

Violène Sibertin-Blanc, Doctorante
CERTOP-UMR5044, UT2J, UT3, Toulouse
violene.sibertin-blanc@univ-tlse3.fr

Mots clés : environnement ; conflit ; méthanisation agricole ; écologie industrielle

Key-words : environnement ; conflit ; biogas production ; industrial ecology

Résumé : Ecartant le postulat du bien-fondé environnemental d'une activité de production d'énergie renouvelable, nous proposons de montrer comment la territorialisation dont elle fait l'objet met en évidence, dans un contexte conflictuel, les modalités d'évaluation environnementale de l'activité par le public. Ainsi, à l'occasion de l'introduction sur le territoire d'une commune de Haute Garonne d'un projet de méthanisation agricole, les enjeux de transition énergétique, correspondant à une conception de l'environnement appréhendé à une échelle « globale », sont confrontés à une exigence de neutralité de l'activité à l'échelle locale. L'enquête du public se concentre ainsi sur la mise en perspective de la dimension agricole du projet avec sa construction dans une logique d'écologie industrielle, conduisant à la disqualification de la valeur environnementale de l'activité.

Abstract : Avoiding the presumption of the environmental legitimacy of a renewable energy production activity, we propose to show how the territorialization of this activity highlights, in a conflictual context, the process of environmental evaluation of the activity by the public. Thus, when an biogas production project from agricultural waste is introduced in a commune of Haute Garonne, the implications of energy transition, corresponding to a conception of the environment on a "global" scale, are facing a requirement for neutrality of the activity on a local scale. The public focuses on putting into perspective the agricultural aspect of the project with its construction in a logic of industrial ecology, leading to the disqualification of the environmental value of the activity.

Approche transactionnelle du processus valuation environnementale de la méthanisation agricole

Violène Sibertin-Blanc

Activité tendant à la production d'énergie renouvelable, outil de production d'intrants substituables aux engrais issus de l'industrie pétrochimique, vecteur d'écologisation des pratiques agricoles (Alaterre, Herer et Villerez, 2015 ; Béline et al., 2012)... Les vertus de la méthanisation agricole, procédé consistant à produire du gaz à partir de la dégradation anaérobie de matière organique, semblent *a priori* ne laisser planer aucun doute sur son évaluation en tant qu'activité pertinente pour l'environnement, répondant aux exigences de la transition écologique. A la confluence d'enjeux agricoles et énergétiques, la méthanisation agricole suscite ainsi depuis un dizaine années l'intérêt conjugué des pouvoirs publics, du monde agricole, de la sphère industrielle et d'associations de protection de l'environnement.

Dans ce contexte, les projets de construction d'installations dédiées à la méthanisation agricole se multiplient sur l'ensemble du territoire national. L'activité demeure néanmoins largement méconnue du grand public. La France compte aujourd'hui environ 600 installations de méthanisation. A l'instar de bon nombre de projets d'aménagement du territoire (Jobert, 1998) cette territorialisation de l'activité s'accompagne régulièrement de l'émergence de contestations au sein de la population riveraine des projets (Bargues et Landivar, 2016 ; Bourdin, Nadou et Raulin, 2019 ; Camguilhem, 2018). L'émergence de ces contestations caractérisent l'inscription du développement des énergies renouvelables dans une dynamique conflictuelle, en tant qu'il vise à transformer radicalement les systèmes énergétiques traditionnels (Evrard, 2014). Elles participent également à mettre en évidence un rapport de force entre monde agricole et habitants néo-ruraux autour du partage de l'espace rural (Jeanneaux, 2006). Ces conflits traduisent en outre une réaction à l'opacité qui entoure le développement de l'activité de méthanisation, mettant en lumière la publicisation des projets comme enjeu essentiel de leur développement (Camguilhem, 2018). Ces hypothèses d'analyse des tensions qui émergent autour du déploiement local d'une activité nouvelle tendent néanmoins à diriger l'étude de ces conflits vers l'observation des éléments qui en constituent l'origine (Lemieux, 2007). En outre, ces angles d'analyse ont pour point commun de prendre appui sur le bien-fondé environnemental de l'activité, basant sur ce postulat la compréhension des oppositions qu'elle suscite, tandis que la méthanisation se révèle être une activité difficile à évaluer d'un point de vue environnemental (Aissani, Collet et Béline, 2013 ; Sadones,

2013). Cette communication se propose donc de compléter ces approches classiques d'étude des conflits par une approche transactionnelle de leurs conséquences sur la configuration de l'activité de méthanisation. Postulant l'absence d'évidence quant à la valeur environnementale de la méthanisation agricole, il s'agit ainsi de montrer comment les tensions qui émergent à l'occasion de sa territorialisation mettent en lumière les opérations par lesquelles le public participe à l'évaluation de la pertinence environnementale de l'activité.

Parmi les différentes technologies de production d'énergies renouvelables, le développement de celles qui s'appuient sur la biomasse séduisent quant à leur capacité à opérer un stockage de la source de production de l'énergie, contrairement aux technologies intermittentes que sont notamment l'éolien ou le solaire (Poinsot, 2015). Alors que l'agriculture représente un des principaux gisements de biomasse (Almansour, Bonnet et Heredia, 2011), le développement de la production décentralisée d'énergie par méthanisation renouvelle le débat sur la « multifonctionnalité » de l'agriculture (Pierre, 2015 ; Tritz, 2012). En outre, tandis qu'en février 2019, le salon de l'agriculture de Paris prenait pour thème le rôle possible de l'agriculture « comme moteur de l'économie circulaire », le développement de la méthanisation agricole semble s'inscrire pleinement dans le mouvement institutionnel dominant aux termes duquel la transition écologique implique le développement et la mise en œuvre des principes de l'économie circulaire (Brulot, Junqua et Zuindeau, 2017). Fondée sur l'instauration d'un circuit fermé de circulations de matières et d'énergie, l'économie circulaire doit permettre de limiter le prélèvement des ressources naturelles (Desvaux, 2017). Nouveau paradigme de transition vers une société durable fondant la construction des politiques publiques environnementales (Buclet, 2015 ; Desvaux, 2017), la notion demeure encore discutée au plan académique (Arnsperger et Bourg, 2016). Visant à la transformation des déchets en ressources, elle est parfois assimilée à la notion d'écologie industrielle (Buclet, 2015 ; Debref, Nieddu et Vivien, 2016 ; Lupton, 2018) qui tend à comparer le fonctionnement d'un écosystème industriel à celui d'un écosystème biologique *via* la notion de métabolisme. La connexion récente de l'activité agricole avec l'économie circulaire, telle qu'elle s'incarne à travers le développement de l'activité de méthanisation, met ainsi en évidence une conception de la durabilité de l'agriculture s'appuyant sur les principes de l'écologie industrielle (Plumecocq et al., 2018 ; Thomas et al., 2014). Si cette jonction entre agriculture et écologie industrielle peut caractériser un idéal de modernité agricole (Lemieux, 2018), il semble nécessaire d'observer les conséquences de cette connexion sur l'évaluation environnementale de l'activité par le public.

Cette recherche est en cours et se base sur l'étude d'un projet de méthanisation agricole individuel, porté par un agriculteur sur le territoire d'une commune de 6000 habitants au sud de la Haute-Garonne, ayant suscité un conflit local à l'automne 2016. Elle repose sur la réalisation de 41 entretiens semi-directifs avec les parties prenantes de ce projet particulier et celles de la méthanisation au niveau national¹, ainsi que sur une analyse documentaire des publications réalisées par l'association luttant contre le projet sur son site internet et par celles réalisées par une association environnementale implantée sur la commune depuis une dizaine d'années. Les questions abordées lors des entretiens tendent à mettre en perspective la méthanisation avec les thèmes de l'agriculture, de l'énergie, du développement du territoire et de la participation du public.

L'usine de méthanisation envisagée doit traiter environ 22 000 tonnes de matière organique par an. Outre la création d'un revenu supplémentaire lié à la revente du gaz produit par l'installation à GRDF, la méthanisation constitue pour l'agriculteur porteur du projet une opportunité de production d'une matière fertilisante, le digestat, portion de matière organique qui demeure après que le méthane a été capté. L'agriculteur souhaiterait utiliser ce fertilisant en tant qu'alternative aux intrants issus de l'industrie pétrochimique dans le cadre de son activité agricole, convertie en agriculture biologique depuis plusieurs années. Sa production agricole est orientée vers la culture de légumes dits « de plein champs » destinés à la grande distribution. Le projet de méthanisation repose sur l'ambition de collecter des fumiers équins produits dans les centres équestres situés dans un rayon d'une quarantaine de kilomètre autour du lieu d'implantation envisagé pour l'usine de méthanisation. Seraient en outre adjoints à ces fumiers les résidus de plantation ramassés dans sa propre exploitation. Lors de la construction du projet, les déchets verts provenant des collectivités locales alentours ont également été cités comme intrants possibles du méthaniseur. Ce projet est accompagné par GRDF pour le financement des études préalables. Il bénéficie par ailleurs de subventions distribuées par l'agence de financement ADEME (Agence de la transition écologique) ainsi que le Conseil Régional Occitanie. La réalisation de l'étude de faisabilité du projet est, quant à elle, conduite par l'entreprise associative Solagro. A ce jour, aucune installation dédiée à la production de biogaz n'a vu le jour sur ce territoire.

Après avoir précisé le cadre théorique de ce travail, nous verrons comment le public, sur la base de la sanctuarisation de l'environnement d'accueil du projet, disqualifie la valeur

¹ Pour un total de 48 personnes interrogées entre février 2017 et avril 2020 au cours d'entretiens semi-directifs d'une durée moyenne d'1h30 – 23 membres d'associations environnementales (locales et nationales) ; 4 agriculteur-méthaniseur ; 3 représentants agricoles (syndicat, chambre d'agriculture) ; 11 acteurs de la « filière » (énergéticiens, association de promotion, constructeurs, bureaux d'étude) ; 7 acteurs de la sphère publique (collectivités, Etat, recherche)

environnementale d'une méthanisation agricole construite dans le sillage de l'écologie industrielle.

Approche transactionnelle et émergence de la valeur

John Dewey définit la valeur comme « *tout ce qui possède une autorité telle que l'on estime devoir s'y référer pour conduire sa vie* » (Dewey, 2014, p. 272). Dans cette perspective, la valeur est une qualité attribuée à quelque chose ou à quelqu'un. L'objet valué existe indépendamment de la valeur qu'on lui accorde (Bidet, Quéré et Truc, 2011, p. 29). Les valeurs font l'objet de jugements fondés sur les résultats des objets ou des situations dont on fait l'expérience (Dewey, 2014, p. 281). La valeur est ainsi une qualité relationnelle tendue vers une finalité. La découverte des finalités « en tant que valeurs » repose sur l'observation des conséquences produites par l'expérimentation de leur réalisation dans l'espace social. (Dewey, 1967, p. 606). Il est donc loisible d'identifier objectivement les valeurs, sur lesquelles il est possible de mener l'enquête et qui sont susceptibles de faire l'objet de critiques et de révisions (Bidet, Quéré et Truc, 2011, p. 8). La valeur d'une chose se construit dans la transaction qu'elle entretient avec son environnement et dans l'enquête engagée sur les conséquences de ces transactions. Ces conséquences sont à la fois les fins poursuivies et les moyens qui leurs sont attribués. La constitution de la valeur est le résultat d'une enquête dont l'engagement résulte de la connexion d'un public avec ces conséquences (Bidet, 2008). Ainsi, la réalisation de l'enquête relève du public qui se constitue, en raison de sa connexion avec un « trouble » ou une « situation problématique » résultant des conséquences d'une activité, à laquelle il ne prend pas directement part mais qui est susceptible de l'affecter. A travers son enquête, le public qui se constitue tend ainsi à maîtriser ces conséquences (Dewey, 2010). L'identification d'un public est ainsi étroitement liée à la caractérisation des impacts générés par une activité sur son environnement.

Afin de mettre en évidence le processus dynamique d'émergence de la valeur environnementale de la méthanisation, il semble pertinent d'identifier les moyens d'analyse permettant de procéder à l'étude du conflit déployé autour d'un projet de méthanisation agricole non pas seulement en tant qu'il est susceptible de constituer un obstacle à la réalisation de l'activité, mais dans une approche selon laquelle les tensions entre les parties prenantes de l'activité dont il témoigne constituent des vecteurs de production des contours et enjeux de la méthanisation. Il s'agit ainsi d'observer ce que les tensions qui émergent à son

contact déplacent dans la construction de l'activité elle-même, mettant en évidence un « *flottement sur la nature même des choses* » (Hennion et Monnin, 2020).

Pour appréhender ce « phénomène d'émergence », dans le sillage de la démarche mise en œuvre par Isabelle Cailleau dans le champ des SIC (Cailleau, 2016), nous proposons de mobiliser l'approche pragmatiste transactionnelle développée par John Dewey et Arthur Bentley (Dewey et Bentley, 1975). La transaction « *est un processus de socialisation et d'apprentissage de l'ajustement à autrui* » (Foucart, 2013) par lequel les parties prenantes d'une relation se transforment mutuellement au cours de cette relation en même temps que la relation est modifiée. L'opération de transformation réciproque visée par le terme de transaction ne renvoie pas à des propriétés substantielles qui seraient attachées aux entités impliquées dans l'émergence d'un phénomène, mais à un processus continu de co-construction de ces entités. L'intérêt de l'approche transactionnelle consiste donc dans le fait d'observer le processus selon lequel les entités, liées par des transactions qui les constituent, participent à leur modification réciproque et continue. Ainsi, cette approche apparaît comme une méthodologie particulièrement pertinente pour appréhender la dynamique de mouvement dans laquelle s'inscrit l'activité de méthanisation, en tant qu'elle procède de l'opérationnalisation des objectifs de transition écologique. Cette dynamique est orientée vers des « *fins en vue* » (Dewey, 2014, p. 167) au regard de son ambition de proposer des solutions aux problématiques posées par le réchauffement climatique. Le contenu de la transition écologique n'est toutefois pas un donné, il repose sur l'identification d'hypothèses dont la mise en œuvre expérimentale conduit, par la continuité de la transaction ainsi opérée avec l'environnement, à une reconfiguration des relations entre les parties prenantes de l'expérience.

L'étude du conflit déployé autour de l'activité de méthanisation aux termes d'une approche transactionnelle doit ainsi permettre de mettre en évidence le continuum de relations et d'expériences dans lequel s'inscrit cette activité participant à l'émergence de sa valeur environnementale. D'un point de vue méthodologique, la mobilisation de cette approche invite à retracer ce mouvement continu de transaction en positionnant l'émergence du conflit comme point de départ de l'analyse (Cefaï, 2013).

La sanctuarisation de l'environnement local

Dès son annonce au grand public en septembre 2016, le projet de méthanisation suscite des craintes de la part d'une partie de la population communale. Des habitants, riverains de la

zone envisagée pour accueillir les installations de méthanisation, constituent rapidement un collectif d'opposition au projet. Ce collectif caractérise ainsi l'identification d'un public, troublé par les conséquences qui pourraient l'affecter lors de la mise en œuvre de l'activité de méthanisation agricole. Ce public entame son enquête sur cette activité et réalise les premiers tracts visant à alerter l'ensemble de la population locale des conséquences délétères de la méthanisation qu'il a identifié. Ces tracts mettent en évidence une grande variété d'inquiétudes associées à l'activité de méthanisation, agrégeant les résultats des enquêtes menées par d'autres publics précédemment confrontés à l'activité (Daniel, 2019). Les risques de nuisances relatives au passage de camions ou aux odeurs sont évoqués, ainsi que la recrudescence possible de mouches à proximité des installations. Les risques d'explosions de l'usine sont mentionnés, ainsi que la possible pollution de l'air, des sols et des eaux souterraines. Ces premiers tracts, ainsi qu'une pétition lancée quelques jours plus tard, ne mentionnent pas la thématique de la transition énergétique. Le mot énergie n'est d'ailleurs pas mentionné, ni celui de biogaz. Aucune finalité, écologique ou non, n'est associée à l'activité. L'évaluation environnementale de la méthanisation n'est pas appréhendée à travers une mise en perspective de ses finalités avec ses modalités d'exécution. Le collectif d'opposition qui voit le jour concentre exclusivement l'enquête, dans un premier temps au moins, sur les conséquences de l'activité sur son environnement d'accueil, articulant la controverse autour des thématiques sanitaires, environnementales et sécuritaires (Bargues et Landivar, 2016). Le public qui se constitue correspond ainsi à une ambition de protection de l'environnement qualifié au niveau strictement local.

« A 50m des habitations, à 150m de la ZAC du [lieudit], de ses commerces, grandes enseignes, et petites entreprises, artisans, garagistes, coiffeurs, restaurants, bars, salles de sport, ambulances, cuisine centrale, à 800m des écoles de [noms de commune], garderies, crèches, de la clinique de [nom de commune], de la maison de retraite, des cœurs de village de [noms de commune], à l'entrée de [nom de commune] et de son patrimoine classé, en bordure d'une zone inondable, entre les ruisseaux de la [lieudit], des ruisseaux occasionnels, et la [rivière], rivière classée (...), à l'entrée de la vallée de la [rivière], espace naturel encore un peu préservé mais où la route est déjà suffisamment encombrée et inadaptée au transport intensif par camions et tracteurs, une usine de méthanisation doit s'installer »²

La notion d'environnement est susceptible de recouvrir des réalités diversifiées. La protection de l'environnement met en jeu une dimension planétaire de l'action humaine en même temps

² Pétition « Non à l'usine de méthanisation à [nom de commune] » - Site internet du collectif d'opposition au projet

qu'un rapport concret, sensible et direct d'un individu avec le monde qui l'entoure (Bérard, 2015 ; Beuret, 2016). Les activités de production décentralisées d'énergies renouvelables, parmi lesquelles figurent l'activité de méthanisation agricole, constituent ainsi des hypothèses de résolution des problèmes posés par le réchauffement climatique. Toutefois, en même temps qu'elle participe à opérer un changement sur les conséquences globales de la production d'énergie, l'activité de méthanisation tend à modifier l'environnement concret du territoire qui l'accueille. Il est ainsi possible d'observer la connexion de l'activité de méthanisation avec « ses » environnements (Lascoumes, 1994) envisagés à différentes échelles.

Sur le territoire d'accueil du projet, l'enquête menée par le collectif d'opposition sur l'activité met en évidence des conséquences sur l'environnement direct de l'usine, conséquences jugées inacceptables, sans qu'il soit besoin d'interroger la qualification écologique des finalités poursuivies. La valeur environnementale du projet de méthanisation est écartée au regard de ses conséquences sur son environnement immédiat. Le public évalue la mise en œuvre territoriale de la méthanisation autour de la question de son implantation et des risques nouveaux que la création de l'usine fait peser sur la population.

*« C'est à dire que nous, l'état zéro, c'est zéro nuisance aujourd'hui »*³

L'angle d'évaluation n'est pas celui d'une mise en balance des coûts et des bénéfices environnementaux du projet de méthanisation (Sébastien, 2013), prenant en considération les conséquences de l'activité à différentes échelles de qualification de l'environnement. La méthanisation est évaluée sous l'angle d'une exigence de neutralité de l'activité à l'échelle locale, excluant dès lors la poursuite du développement par la mise en œuvre d'une logique de compensation des nuisances (Jobert, 1998). Il ne s'agit pas de rechercher des bénéfices environnementaux, qu'ils soient caractérisés à une échelle globale ou locale, mais de sanctuariser l'environnement local. L'activité, dans son principe, est disqualifiée du point de vue environnemental dès lors que sa mise en œuvre suppose de porter atteinte à la qualité de l'environnement qui doit l'accueillir.

*« C'était pas comme l'éolien où souvent les opposants de l'éolien disent j'ai rien contre l'éolien, mais pas là. Il y a d'autres endroits pour faire des éoliennes. Sur la métha malheureusement, le message c'était un message plus de fond, c'est ni ici ni là. C'était une opposition sur le principe de la métha. »*⁴

³ Entretien porteur de projet – 1^{er} mars 2017

⁴ Entretien CR Occitanie – 16 juin 2017

S'appuyant sur la disqualification de l'activité en tant qu'elle porte atteinte à son environnement d'accueil, l'enquête menée par le collectif d'opposition sur la valeur environnementale du projet de méthanisation s'oriente vers l'identification d'une méthanisation exemptes de risques sur son environnement immédiat. Le public s'empare ainsi de la qualification agricole du projet, mettant en évidence les conséquences de l'intégration de la méthanisation agricole dans une dynamique territoriale de promotion de l'écologie industrielle.

L'identification de la « vraie » méthanisation agricole

La qualification agricole de l'activité de méthanisation est susceptible de recouvrir des réalités diversifiées, allant du regroupement de plusieurs dizaines de structures agricoles mettant en commun leurs déchets, à des installations plus rudimentaires chargées de traiter les déchets d'une seule ferme. L'approche « rustique » implique très peu de déplacement de la matière organique méthanisable, qui doit seulement transiter des champs alentours ou de l'étable vers le méthaniseur. L'option du regroupement des intrants implique au contraire une mise en mouvement de la matière sur un territoire, dans une aire dont les frontières sont déterminées par des contraintes d'ordre technico-économique, caractérisées par le coût du transport de la matière et par l'enjeu d'amélioration du bilan environnemental des installations de méthanisation (Tritz, 2012). Dans cette perspective, la méthanisation repose ainsi sur de nouveaux modes d'organisation entre agriculteurs, fondés sur des échanges de matières à l'échelle du territoire et caractérisant la mise en œuvre dans le monde agricole des principes de l'écologie industrielle (Plumecocq et al., 2018).

« Après on parle de quoi en méthanisation agricole ? Parce que vous avez des tailles énormes, des regroupements de projets. Le plus gros projet qui est dans les landes, en méthanisation agricole, Méthalandes, il doit faire 180 000 tonnes, majoritairement de lisiers de canard, donc c'est toute la filière foie gras qui se regroupe. Donc là c'est énorme. Et puis de l'autre côté vous avez des agriculteurs qui ont 1000, 2000 tonnes, et qui veulent faire quelque chose beaucoup plus rustique. »⁵

Dans ce contexte d'incertitude sur le contenu de l'activité, la méthanisation agricole est régulièrement présentée comme relevant d'une logique purement circulaire de traitement de la matière, logique aux termes de laquelle rien ne change au cycle ordinaire de celle-ci, on

⁵ Enretien Ademe – 17 mars 2017

introduit simplement une étape dite de « valorisation » à travers la production de l'énergie. Cette présentation tend cependant à rapporter exclusivement l'activité de méthanisation agricole à une solution de captation de l'énergie à travers le traitement, qui serait par ailleurs « neutre », des effluents disponibles au sein d'une exploitation. Elle conduit dès lors à invisibiliser la logique de circulation de la matière sur le territoire qu'implique la conception de la méthanisation agricole dans une dynamique d'écologie industrielle.

« En France, la moitié des déchets agricoles c'est des lisiers et des fumiers, des matières issues des élevages du coup ces lisiers ils sont stockés au champ et après, quand on peut les mettre sur la culture, ils sont épandus. Et donc là, le gros intérêt de la méthanisation, c'est qu'on garde ce retour au sol au champ, mais au passage on capte le potentiel énergétique de la ressource (...), on rajoute une étape sans révolutionner le système »⁶

Cette conception de la méthanisation agricoles, fondée sur une dynamique de circulation des déchets agricoles, est mise en évidence dans le processus de construction du projet de méthanisation étudié. En effet, l'agriculteur qui porte le projet n'est pas un éleveur. Il ne dispose donc d'aucun fumier sur sa propre exploitation. L'interdiction légale des cultures dédiées le conduit à envisager d'alimenter son méthaniseur avec les résidus de céréales jusqu'alors laissés au sol dans ses champs. Cette source d'intrants n'est cependant pas suffisante pour justifier les investissements financiers qu'implique la construction d'installations de méthanisation. Ainsi, une large part des déchets envisagés pour l'alimentation du méthaniseur sont des fumiers provenant des centres équestres de la région et des déchets verts des collectivités locales alentours. La genèse du projet repose donc sur l'identification d'un gisement, extérieur à l'exploitation agricole qui va en opérer le traitement, correspondant à un « potentiel méthanisable ».

« Grosso modo j'ai pas le truc mais c'est 5/6000 tonnes de déchets verts, pour 15 000 tonnes de déchets agricoles. Et puis quand bien même, si c'était moins de déchets urbains, ce serait aussi intéressant. On a mis ça parce que c'est ce qu'on a identifié localement. »⁷

L'approvisionnement du méthaniseur par un gisement de déchets identifiés localement caractérise la construction du projet dans les principes de l'écologie industrielle, impliquant que « le déchet de l'un devienne une ressource pour l'autre » (Brullot, Junqua et Zuindeau, 2017). Cette logique d'approvisionnement emporte des conséquences sur le dimensionnement des installations. En effet, dès lors qu'elle introduit la collectivisation des intrants et leur

⁶ Entretien Solagro – 12 mai 2017

⁷ Entretien porteur de projet – 1^{er} mars 2017

circulation au niveau d'un territoire, et non plus seulement au sein d'une seule exploitation agricole, elle induit un seuil minimal de volume d'intrants à méthaniser pour permettre la rentabilité des investissements engagés. En même temps, elle met en évidence un processus de construction du dimensionnement des installations qui s'articule non pas sur le volume d'intrants disponibles, mais sur un calcul de rentabilité, calcul au terme duquel les déchets méthanisables sont une simple variable d'ajustement.

« C'est qu'au niveau financier du coup on n'arrivait pas à trouver une rentabilité à 10 000 tonnes, et du coup il a demandé à ce qu'on double la taille de l'installation pour qu'on puisse arriver à un effet d'échelle plus intéressant »⁸

La nature de cet approvisionnement justifie, du point de vue réglementaire, la qualification agricole de l'activité⁹. Cette caractéristique est pourtant disqualifiée par le public au regard de la taille du projet, peu importe la qualification légale qu'il est susceptible de recevoir. Le volume des intrants, leur source, extérieure à l'exploitation accueillant l'usine, et le nombre de digesteurs nécessaires pour les traiter sont les critères de l'évaluation opérée par le public. Le projet est ainsi requalifié comme relevant d'une méthanisation industrielle. Il est mis en opposition avec la « vraie » méthanisation agricole, correspondant à des installations de taille plus modeste, installées dans l'enceinte d'une ferme et qui doivent traiter les effluents de cette exploitation, avec pas ou peu d'apports extérieurs.

« Nous avons ainsi le droit de préférer [la] méthanisation agricole à [la] méthanisation industrielle »¹⁰

« Nous souhaitons cependant vous alerter sur les risques de dérives que peuvent constituer, face à une politique de transition énergétique ambitieuse, certains projets opportunistes dont les initiateurs ont saisi tous les codes porteurs, mais qui s'avèrent, si on s'y intéresse précisément, écologiquement discutables, et ne portent d'agricoles que le nom »¹¹

Le public interroge ainsi la valeur environnementale du projet d'usine de production de biogaz non plus seulement sous l'angle de son impact sur le territoire qui doit l'accueillir mais dans la perspective des enjeux qui en sous-tendent la construction. Le projet est dénoncé en tant qu'il met en évidence une méthanisation « financière » guidée par l'opportunité de bénéficier de subventions publiques. L'activité est ainsi invalidée au regard de la priorité

⁸ Entretien Solagro – 12 mai 2017

⁹ La méthanisation est une activité « agricole » l'activité fonctionne avec au moins 50 % de matières provenant d'exploitations agricoles (article L 311-1 du code rural)

¹⁰ Communiqué de presse - Novembre 2016 - Site internet du collectif d'opposition au projet

¹¹ Lettre à Mme la Présidente de Région - 9 novembre 2016 - Site internet du collectif d'opposition au projet

économique qui guide sa construction. Pour le public, le projet met en évidence la logique qui préside aux conceptions institutionnelles de l'économie circulaire, conceptions aux termes desquelles les enjeux écologiques apparaissent au second plan (Buclet, 2015 ; Desvaux, 2017). A travers la disqualification de la valeur environnementale du projet dans la perspective de sa dimension industrielle, le public procède à l'invalidation de la connexion qu'il établit entre l'agriculture et l'écologie industrielle.

Conclusion

La recherche par un public, évoquée par Dewey, du contrôle des conséquences d'une activité correspond à la mise en œuvre d'une action tendant à protéger l'environnement vis-à-vis duquel les individus partagent l'identification d'impacts potentiellement délétères. Pour parvenir à cet objectif, le public doit évaluer ces impacts à l'occasion de la mise en œuvre d'une enquête sur l'activité. La qualification de la dimension environnementale correspond ainsi à un processus d'évaluation des conséquences de l'activité par les différents publics qui la prennent en charge.

La qualification environnementale de l'activité de méthanisation agricole est le fruit d'un processus d'enquête et d'évaluation opéré par différents publics des conséquences de l'activité, tant recherchées que subies, à différentes échelles de protection de l'environnement. A la confluence des enjeux de production agricole et d'énergie, la dimension environnementale de la méthanisation agricole se construit à travers leur mise en tension par les publics de l'activité. La qualification environnementale de la méthanisation agricole est alors évaluée au regard des conséquences emportées par l'activité sur ces enjeux.

A partir de l'analyse du conflit suscité par l'introduction d'un projet de méthanisation agricole, il s'agit de dépasser l'apparente ambivalence des mobilisations citoyennes dans le domaine environnemental, en ce qu'elles seraient à la fois moralement légitimes en même temps que partielles et unilatérales dans les objectifs qu'elle poursuivent (Bobbio et Melé, 2015) afin de mettre en évidence qu'elles relèvent d'un processus de qualification environnementale de l'activité opéré par les différents publics qui la prennent en charge. Par ailleurs, dans un contexte où s'organise la procéduralisation de la participation citoyenne à l'évaluation environnementale (Ribot, 2019), le processus de qualification de l'activité de méthanisation agricole en tant qu'activité environnementale montre que l'implication citoyenne dans la démarche d'évaluation s'affranchit des cadres d'une procédure institutionnalisée de participation. Sans chercher à prendre parti contre la participation ou

pour le conflit (Bobbio et Melé, 2015), d'autant moins que les deux notions peuvent largement se nourrir l'une de l'autre (Martinais, 2015 ; Suraud, 2006), il convient de souligner la dimension productive du processus qui résulte de la mobilisation des publics constitués autour d'une activité nouvelle afin d'opérer son cadrage environnemental.

Bibliographie

AISSANI L., COLLET A., BELINE F., 2013, « Détermination de l'intérêt environnemental via l'analyse du cycle de vie du traitement des effluents organiques par méthanisation au regard des contraintes territoriales », *Sciences Eaux & Territoires, Numéro 12*, 3, p. 78- 85.

ALATERRE J., HERER C., VILLEREZ F., 2015, *Méthanisation*, other, École nationale supérieure des mines de Paris.

ALMANSOUR E., BONNET J.-F., HEREDIA M., 2011, « Potentiel de production de biogaz à partir de résidus agricoles ou de cultures dédiées en France », *Sciences Eaux Territoires, Numéro 4*, 1, p. 64- 72.

ARNSPERGER C., BOURG D., 2016, « Vers une économie authentiquement circulaire », *Revue de l'OFCE, N° 145*, 1, p. 91- 125.

BARGUES E., LANDIVAR D., 2016, « Les organismes de formation comme relais des savoirs officiels et scientifiques liés à la transition écologique. Une approche par la cartographie des controverses », *Formation emploi. Revue française de sciences sociales*, 135, p. 29- 51.

BELINE F., GIRAULT R., PEU P., TREMIER A., TEGLIA C., DABERT P., 2012, « Enjeux et perspectives pour le développement de la méthanisation agricole en France », *Sciences Eaux & Territoires*, 2, p. 34-43.

BERARD Y., 2015, « Introduction. Le global, nouvelle grandeur politique de la nature ? », *Natures Sciences Societes, Vol. 23*, 3, p. 217- 225.

BEURET J.-E., 2016, « La confiance est-elle négociable ? La construction d'un intérêt général territorialisé pour l'acceptation des parcs éoliens offshore de Saint Brieuc et Saint Nazaire », *Geographie, economie, societe, Vol. 18*, 3, p. 335- 358.

BIDET A., 2008, « La genèse des valeurs : une affaire d'enquête », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, 15, p. 217- 228.

BIDET A., QUERE L., TRUC G., 2011, « Ce à quoi nous tenons. Dewey et la formation des valeurs », dans *La formation des valeurs*, La Découverte, Paris, p. 5- 64.

BOURDIN S., NADOU F., RAULIN F., 2019, « Les collectivités locales comme acteurs intermédiaires de la territorialisation de la transition énergétique : l'exemple de la méthanisation », *Geographie, economie, societe, Vol. 21*, 4, p. 273- 293.

BRULLOT S., JUNQUA G., ZUINDEAU B., 2017, « Écologie industrielle et territoriale à l'heure de la transition écologique et sociale de l'économie », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine, Décembre*, 5, p. 771- 796.

BUCLET N., 2015, « Economie circulaire et écosystèmes portuaires », dans *Ecologie industrielle et économie circulaire*, EMS Management et société, p. 27- 41.

CAILLEAU I., 2016, « Appréhender l'émergence d'un texte commun au moyen d'une approche transactionnelle pragmatiste », *Recherches en communication*, 42, p. 175- 187.

CAMGUILHEM S., 2018, « Contestation civique des unités de méthanisation agricole, une mise en discussion publique des risques », *Les Enjeux de l'Information et de la Communication*, n°19/3, p. p.161 à 170.

CEFAÏ D., 2013, « L'expérience des publics : institution et réflexivité. », <https://www.espacestemps.net/>.

DANIEL F.-J., 2019, « La gêne olfactive comme processus collectif d'attachement », *Ethnologie française*, N° 174, 2, p. 421- 434.

DEBREF R., NIEDDU M., VIVIEN F.-D., 2016, « Flux de matières et d'énergie : produire dans les limites de la biosphère », *L'Economie politique*, N° 69, 1, p. 24- 35.

DESVAUX P., 2017, « Économie circulaire acritique et condition post-politique : analyse de la valorisation des déchets en France », *Flux*, N° 108, 2, p. 36- 50.

DEWEY J., 1967, *Logique: la théorie de l'enquête*, traduit par DELEDALLE G., Paris, Presse Universitaires de France, 696 p.

DEWEY J., 2010, *Le public et ses problèmes*, traduit par ZASK J., Paris, Gallimard.

DEWEY J., 2014, *La quête de certitude. Une étude de la relation entre connaissance et action*, traduit par SAVIDAN P., Paris, Gallimard.

DEWEY J., BENTLEY A.F., 1975, *Knowing and the known*, Westport, Conn, Greenwood Press, 334 p.

EVARD A., 2014, « Les énergies renouvelables et l'électricité. À propos d'un conflit entre un secteur et une alternative de politique publique », *Ecologie & politique*, 49, 2, p. 67- 80.

FOUCART J., 2013, « Pragmatisme et transaction. La perspective de John Dewey », *Pensée plurielle*, n° 33-34, 2, p. 73- 84.

HENNION A., MONNIN A., 2020, « Du pragmatisme au méliorisme radical : enquêter dans un monde ouvert, prendre acte de ses fragilités, considérer la possibilité des catastrophes. Introduction au Dossier », *SociologieS*.

JEANNEAUX P., 2006, « Economie de la décision publique et conflits d'usages pour un cadre de vie dans les espaces ruraux et périurbains », *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, Dossier 7.

JOBERT A., 1998, « L'aménagement en politique. Ou ce que le syndrome NIMBY nous dit de l'intérêt général », *Politix*, 42, 2, p. 67- 92.

LASCOUMES P., 1994, *L'éco-pouvoir: environnements et politiques*, Paris, La Découverte.

LEMIEUX C., 2007, « À quoi sert l'analyse des controverses ? », *Mil neuf cent. Revue d'histoire intellectuelle*, 25, p. 191- 212.

LEMIEUX C., 2018, « Paradoxe de la modernisation », *Politix*, n° 123, 3, p. 115- 144.

LUPTON S., 2018, « Jusqu'où doit-on promouvoir l'économie circulaire ? », *Pour*, N° 236, 4, p. 87- 93.

MARTINAIS E., 2015, « Le conflit comme mode de participation. Les habitants contestataires de la politique de prévention des risques industriels », *Participations*, N° 13, 3, p. 89- 117.

PIERRE G., 2015, « Agriculture et énergies renouvelables », *Pour*, 228, p. 28- 40.

PLUMECOCQ G., DEBRIL T., DURU M., MAGRINI M.-B., SARTHOU J.-P., THEROND O., 2018, « Caractérisation socio-économique des formes d'agriculture durable », *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, 363, p. 99- 120.

POINSOT Y., 2015, « Circonscrire les gisements de biomasse-énergie pour protéger l'alimentation et la biodiversité : le défi intenable », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Volume 15 Numéro 1.

SADONES P., 2013, « Agriculture et production d'énergie dite renouvelable : pourquoi ? comment ? », *Pour*, N° 218, 2, p. 109- 120.

SEBASTIEN L., 2013, « Le nimby est mort. Vive la résistance éclairée : le cas de l'opposition à un projet de décharge, Essonne, France », *Sociologies pratiques*, n° 27, 2, p. 145- 165.

SURAUD M.-G., 2006, « L'espace public. Entre autonomie et institutionnalisation. Le cas d'un débat sur les risques industriels », *Communication. Information médias théories pratiques*, Vol. 24/2, p. 9- 28.

THOMAS M., FORTUN-LAMOTHE L., JOUVEN M., TICHIT M., GONZALEZ-GARCIA E., DOURMAD J.Y., DUMONT B., 2014, « Agro-écologie et écologie industrielle : deux alternatives complémentaires pour les systèmes d'élevage de demain », *INRAE Productions Animales*, 27, 2, p. 89- 100.

TRITZ Y., 2012, « Le Système énergétique agri-territorial : les bioénergies comme outil de développement local », *Geographie, économie, société*, Vol. 14, 1, p. 31- 52.